

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

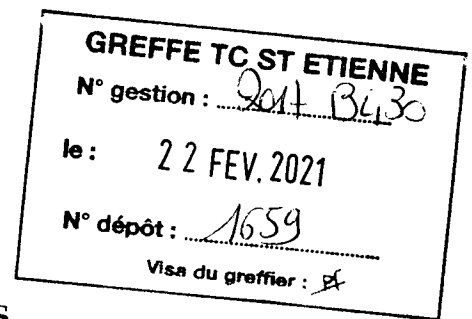
Numéro de gestion : 2017 B 00430

Numéro SIREN : 828 660 704

Nom ou dénomination : 2 S INNOVATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001659

B.V.F.D.
Bertheas•Vitrolles•Druenne•Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane •
BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . www.bertheasvitrolles.com



2 S INNOVATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 135 000 euros
Siège social : Parc des Murons
609 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
828 660 704 RCS SAINT ETIENNE

ACTE UNANIME

LES SOUSSIGNES :

- La Société ABL PARTICIPATIONS,

Dont le siège social est 22 Rue du Puits Rochefort, 42100 SAINT-ETIENNE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 839 582 574 RCS
SAINT-ETIENNE, représentée par M. Stéphane TESSIER,

- La Société CDB FINANCES,

Dont le siège social est Lieudit Clurieux, 42110 STE FOY ST SULPICE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 982 624 RCS
SAINT-ETIENNE, représentée par M. Daniel BACHELLERIE,

- Monsieur François CLERC,

Demeurant 292 Route de la Combe, 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES,

- La Société LP24,

Dont le siège social est 12 Ter Chemin du Grand Meyrieux, 42570 SAINT-HEAND,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 810 103 671 RCS
SAINT-ETIENNE, représentée par M. Loïc PERRIN,

- Monsieur Daniel ORIOL

Demeurant 9 Rue des Oiseaux, 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS,

- Monsieur Olivier PERRIN,

Demeurant 31 Avenue Victor Hugo, 75116 PARIS,

- La société SANTONI HOLDING,

Dont le siège social est Parc des Murons, 609 Rue Jacqueline Auriol, 42160
ANDREZIEUX BOUTHEON,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 531 506 087 RCS
SAINT-ETIENNE, représentée par M. Patrick SANTONI,

- La Société TS FAMILY,

Dont le siège social est Chemin de la Gallée, 69390 MILLERY,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 810 103 671 RCS
LYON, représentée par M. Thomas SCHMIDER,



Après avoir pris connaissance :

- du projet de fusion signé le 17-09-2020 avec la société 2 S BIO, SAS au capital de 1 euro, dont le siège social est Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON (834 019 861 RCS ST ETIENNE) et la société 2 S IMMOBILIER, SAS au capital de 1 euro, dont le siège social est Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON (835 380 536 RCS ST ETIENNE),

(Traité de fusion + annexes)

- des comptes annuels des sociétés 2 S BIO, 2 S IMMOBILIER et 2 S INNOVATIONS arrêtés au 31-12-2019,

Approuvent :

- le projet de traité dans toutes ses dispositions et la fusion qu'il prévoit, aux termes duquel les sociétés absorbées 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER font apport à titre de fusion-absorption à la société 2 S INNOVATIONS de la totalité de leur patrimoine, actif et passif avec un effet fiscal et comptable au 01-01-2020,

- l'évaluation, à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER arrêtés au 31-12-2019, des éléments d'actif apportés, d'un montant de 5 280 euros pour la société 2 S BIO et d'un montant de 21 420 euros pour la société 2 S IMMOBILIER, et des éléments de passif pris en charge, d'un montant de -30 091 euros pour la société 2 S BIO et d'un montant de -21 680 euros pour la société 2 S IMMOBILIER, soit un actif net apporté s'élevant à -24 811 euros pour la société 2 S BIO et à -260 euros pour la société 2 S IMMOBILIER,

- le montant du mali de fusion qui s'élève à -261 euros pour la société 2 S IMMOBILIER et à -24 812 euros pour la société 2 S BIO,

Et rappellent :

- que la société 2 S INNOVATIONS, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de chaque société absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, cette dernière a renoncé à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée unique de chaque société absorbée 2 S BIO et 2 S INNOVATIONS.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau.

Les associés, après avoir pris connaissance que l'ensemble des conditions suspensives stipulées dans le traité de fusion et ci-dessous rappelées ont été levées, savoir :

- *Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2 S INNOVATIONS,*

Cette condition suspensive est levée par le présent acte unanime.

- *Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER de la fusion et des dispositions du traité de fusion.*

Cette condition suspensive est levée par le présent acte unanime.

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'ensemble des associés constatent en conséquence, que la fusion par absorption des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER par la société 2 S INNOVATIONS, ainsi que la dissolution sans liquidation des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER sont définitivement réalisées.

L'ensemble des associés précisent que la fusion prendra effet, fiscalement et comptablement, rétroactivement au 01-01-2020 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER depuis le 01-01-2020 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société 2 S INNOVATIONS et considérées comme accomplies par la société 2 S INNOVATIONS depuis le 01-01-2020.

DEUXIEME DECISION

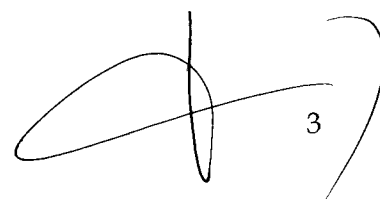
L'ensemble des associés donnent tous pouvoirs à Monsieur Daniel BACHELLERIE, es qualités, avec faculté pour lui de substitution, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport et de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné, et en conséquence de :

- réitérer, si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués à la société absorbante, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER à la société 2 S INNOVATIONS,
- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances,
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

TROISIEME DECISION

L'ensemble des associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Fait en 3 exemplaires originaux,
L'an 2020, le 31 Décembre,
Certifié conforme :
M. Daniel BACHELLERIE



3

B.V.F.D.

Bertheas•Vitrolles•Druenne•Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES

L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane •
BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . www.bertheasvitrolles.com

FUSION-ABSORPTION

DES SOCIETES 2 S BIO ET 2 S IMMOBILIER

PAR LA SOCIETE 2 S INNOVATIONS

FUSION SIMPLIFIEE

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La société 2 S INNOVATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 135 000 euros

Dont le siège social est Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828 660 704 RCS SAINT-ETIENNE

Représentée par Monsieur Daniel BACHELLERIE, dûment habilité par assemblée générale du 01-07-2020,

Ci-après dénommée "la société absorbante",
D'UNE PART,

ET :

- La société 2 S BIO

Société par actions simplifiée au capital de 1 euro

Dont le siège social est Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 834 019 861 RCS SAINT-ETIENNE

Représentée par Monsieur Thomas SCHMIDER, Président, dûment habilité par assemblée générale du 01-07-2020,



La société 2 S IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 1 euro

Dont le siège social est Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 835 380 536 RCS SAINT-ETIENNE

Représentée par Monsieur Patrick SANTONI, dûment habilité par assemblée générale du 01-07-2020,

Ci-après dénommées "les sociétés absorbées ou la société absorbée",
D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte,
il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

I - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE 2 S INNOVATIONS (Absorbante)

La société 2 S INNOVATIONS est une société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du Commerce et des Sociétés est :

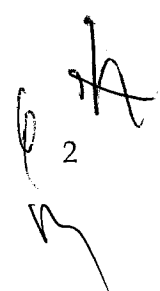
- La prise de participation dans la société AQUAROLL INTERNATIONAL,
- La prise de participation financière dans toutes sociétés, entreprises ou groupements français ou étrangers, créés ou à créer,
- L'acquisition, la souscription de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts d'intérêts, droits ou biens immobiliers,
- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la Société est de 99 ans expirant le 28-03-2116.

Le capital social de la société 2 S INNOVATIONS s'élève actuellement à 135 000 euros, divisé en 135 000 actions de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :

- La Société ABL PARTICIPATIONS détient 30 000 actions
- La Société CDB FINANCES détient 15 000 actions
- Monsieur François CLERC détient 15 000 actions
- La Société LP24 détient 15 000 actions
- Monsieur Daniel ORIOL détient 15 000 actions
- Monsieur Olivier PERRIN détient 15 000 actions
- La société SANTONI HOLDING détient 15 000 actions
- La Société TS FAMILY détient 15 000 actions

2



L'exercice social clôture le 31 Décembre de chaque année et pour la dernière fois le 31-12-2019.

La société est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

II - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES 2 S BIO ET 2 S IMMOBILIER (Absorbées)

SOCIETE 2 S BIO

La société 2 S BIO est une société par actions simplifiée à associé unique dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- La détention de titres dans la société CERBIOTECH FRANCE.

La durée de la Société est de 99 ans expirant le 14-12-2116.

Le capital social de la société 2 S BIO s'élève actuellement à 1 euro, soit 1 action de 1 euro de nominal, intégralement libérée et appartenant à la société 2 S INNOVATIONS, associée unique.

L'exercice social clôture le 31 Décembre de chaque année et pour la dernière fois le 31-12-2019.

La société est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

SOCIETE 2 S IMMOBILIER

La société 2 S IMMOBILIER est une société par actions simplifiée à associé unique dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- La propriété de divers biens immobiliers qui pourront être situés en France ou à l'étranger ;
- La gestion, l'administration, l'exploitation, par bail ou autrement, de tous ces biens et droits immobiliers.

La durée de la Société est de 99 ans expirant le 12-02-2117.

Le capital social de la société 2 S IMMOBILIER s'élève actuellement à 1 euro, soit 1 action de 1 euro de nominal, intégralement libérée et appartenant à la société 2 S INNOVATIONS, associée unique.

L'exercice social clôture le 31 Décembre de chaque année et pour la première fois le 31-12-2019.

La société est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

III - LIENS ENTRE LES TROIS SOCIETES

1/ La société 2 S INNOVATIONS détient 1 action de 1 euro de la société 2 S BIO (dont le capital s'élève à 1 euro), soit l'intégralité du capital de la société 2 S BIO.

2/ La société 2 S INNOVATIONS détient 1 action de 1 euro de la société 2 S IMMOBILIER (dont le capital s'élève à 1 euro), soit l'intégralité du capital de la société 2 S IMMOBILIER.

3/ La société 2 S PARTNERS est Présidente des sociétés 2 S INNOVATIONS et 2 S IMMOBILIER.

IV - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et buts qui ont incité les associés de la société 2 S INNOVATIONS et des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER à envisager la fusion sont de réaliser des économies de structures, l'existence des plusieurs sociétés n'étant plus justifiées étant donné que chaque société a soit vendu ses actifs, soit vu ses projets périlcliter.

V - COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les trois sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31-12-2019 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées) pour la société 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER, et au 31-12-2019 pour la société 2 S INNOVATIONS (date de clôture de l'exercice pour la société intéressée).

Les bilans, comptes de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2019 de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

(Annexes - Comptes 31-12-2019 sociétés 2 S BIO
- 2 S IMMOBILIER et 2 S INNOVATIONS)

VI - METHODES D'EVALUATION

Ces sociétés étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur **valeur comptable**, tels qu'ils figurent dans les comptes des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER arrêtés au 31-12-2019 conformément au règlement CNC 2004-01 (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p. 10115).

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

Il est ici précisé que s'agissant de 2 fusions simplifiées, l'intervention d'un Commissaire à la fusion n'est pas nécessaire.

**CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE
LE PROJET DE LEUR FUSION :**

PREMIERE PARTIE

APPORT-FUSION PAR LES SOCIETES 2 S BIO ET 2 S IMMOBILIER A LA SOCIETE 2 S INNOVATIONS

Monsieur Thomas SCHMIDER, agissant au nom et pour le compte de la société 2 S BIO et Monsieur Stéphane TESSIER, agissant au nom et pour le compte de la société 2 S IMMOBILIER, apportent, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société 2 S INNOVATIONS, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant dans les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIERS au 31 Décembre 2019. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER, sociétés absorbées, sera dévolu à la société 2 S INNOVATIONS, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF NET APORTE

APPORT DE LA SOCIETE 2 S BIO

ACTIF APORTE

1. Actif immobilisé	/	/
2. Actif circulant		5 280 €
. Créances clients et comptes rattachés	3 600 €	
. TVA déductible ABS	80 €	
. TVA achats en franchise	502 €	
. Débiteurs ou créditeurs divers	1 098 €	
Total Actif apporté		5 280 €

PASSIF APORTE

1. Dettes		30 091 €
. Emprunts et dettes financières diverses	29 000 €	
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	491 €	
. Dettes fiscales et sociales	600 €	
Total Passif apporté		30 091 €

ACTIF NET APORTE

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge :

L'actif net apporté par la société 2 S BIO à la société 2 S INNOVATIONS s'élève donc à :

- Total de l'actif	5 280 euros
- Total du passif	- 30 091 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	- 24 811 euros

L'apport d'un actif net négatif dans le cadre d'une fusion simplifiée est expressément autorisé par la Commission juridique du Conseil national des commissaires aux comptes par suite d'un avis publié au bulletin CNCC de septembre 1994 n°95.

APPORT DE LA SOCIETE 2 S IMMOBILIER

ACTIF APPORTE

1. Actif immobilisé		/
2. Actif circulant		21 420 €
. Créances clients et comptes rattachés	7 200 €	
. TVA déductible	80 €	
. TVA achats en franchise	1 020 €	
. Disponibilités	13 120 €	
Total Actif apporté		21 420 €

PASSIF APPORTE

Dettes		21 680 €
. Emprunts et dettes financières diverses	20 000 €	
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 €	
. Dettes fiscales et sociales	1 200 €	
Total Passif apporté		21 680 €

ACTIF NET APPORTE

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge :

L'actif net apporté par la société 2 S IMMOBILIER à la société 2 S INNOVATIONS s'élève donc à :

- Total de l'actif	21 420 euros
- Total du passif	- 21 680 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	- 260 euros


L'apport d'un actif net négatif dans le cadre d'une fusion simplifiée est expressément autorisé par la Commission juridique du Conseil national des commissaires aux comptes par suite d'un avis publié au bulletin CNCC de septembre 1994 n°95.

II - REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus :

- le passif net apporté par la société 2 S BIO à la société 2 S INNOVATIONS s'élève donc à - 24 811 euros ;

- le passif net apporté par la société 2 S IMMOBILIER à la société 2 S INNOVATIONS s'élève donc à - 260 euros.

P
6


La société 2 S INNOVATIONS, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de chaque société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée unique de chaque société absorbée 2 S BIO et 2 S INNOVATIONS.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

III - MALI DE FUSION POUR LA SOCIETE 2 S IMMOBILIER

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit **-260 euros**, et la valeur comptable dans les livres de la société 2 S INNOVATIONS, absorbante, de l'action (soit la totalité du capital) de la société 2 S IMMOBILIER dont elle est propriétaire (qui figure dans les comptes de la société 2 S INNOVATIONS au 31-12-2019 pour un montant de 1 euro) et de l'action (soit la totalité du capital) de la société 2 S IMMOBILIER dont elle est propriétaire (qui figure dans les comptes de la société 2 S IMMOBILIER au 31-12-2019 pour un montant de 1 euro) soit **-261 euros**, constituera un mali de fusion.

Ce mali n'étant pas un mali technique, il sera donc comptabilisé en charge dans le résultat financier de la société 2 S INNOVATIONS.

IV - MALI DE FUSION POUR LA SOCIETE 2 S BIO

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit **-24 811 euros**, et la valeur comptable dans les livres de la société 2 S INNOVATIONS, absorbante, de l'action (soit la totalité du capital) de la société 2 S BIO dont elle est propriétaire (qui figure dans les comptes de la société 2 S INNOVATIONS au 31-12-2019 pour un montant de 1 euro) et de l'action (soit la totalité du capital) de la société 2 S BIO dont elle est propriétaire (qui figure dans les comptes de la société 2 S BIO au 31-12-2019 pour un montant de 1 euro) soit **-24 812 euros**, constituera un mali de fusion.

Ce mali de fusion sera, compte tenu de sa nature, inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante dans un sous-compte intitulé " mali de fusion ".

DEUXIEME PARTIE

PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société 2 S INNOVATIONS sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter **rétroactivement du 01-01-2020**.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER depuis le 1^{er} Janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société 2 S INNOVATIONS.



Il est précisé que cette fusion aura un effet rétroactif fiscal et comptable au 01-01-2020.

Les comptes des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers des sociétés absorbées, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

TROISIEME PARTIE

CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société 2 S INNOVATIONS prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

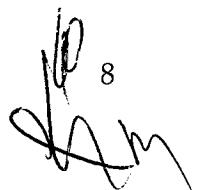
B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports des sociétés absorbées sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif des sociétés absorbées, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER à la date du 31 décembre 2019, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société 2 S INNOVATIONS prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2019, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place des sociétés absorbées et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.



B/ La société 2 S INNOVATIONS supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société 2 S INNOVATIONS exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre les sociétés absorbées.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société 2 S INNOVATIONS sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéficiaire et la charge des contrats de toute nature liant valablement les sociétés absorbées à des tiers pour l'exploitation de leur activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER s'engageant, pour leur part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail s'il en existe, en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre les sociétés absorbées et ceux de leurs salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société 2 S INNOVATIONS sera donc substituée aux sociétés absorbées en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER prennent les engagements ci-après :

A/ Les sociétés absorbées s'obligent jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de leur activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner leur dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER s'obligent à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social desdites sociétés sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs

9

conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elles s'obligent à fournir à la société 2 S INNOVATIONS, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elles devront, notamment, à première réquisition de la société 2 S INNOVATIONS, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elles s'obligent à remettre et à livrer à la société 2 S INNOVATIONS aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

QUATRIEME PARTIE

CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2 S INNOVATIONS,
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER de la fusion et des dispositions du traité de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31-12-2020 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

Les sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER se trouveront dissoutes de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2 S INNOVATIONS qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société 2 S INNOVATIONS de la totalité de l'actif et du passif des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER.



CINQUIEME PARTIE

DECLARATIONS GENERALES

Les sociétés absorbées déclarent, chacune en ce qui les concerne :

- Qu'elles n'ont jamais été en état de cessation des paiements, n'ont jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire, n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elles ont la pleine capacité de disposer de leurs droits et biens ;
- Qu'elles ne sont actuellement, ni susceptibles d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de leur activité ;
- Qu'elles ont obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Qu'elles sont propriétaires de leur fonds de commerce ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société 2 S INNOVATIONS ont été régulièrement entreprises ;
- Que leur patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef des sociétés absorbées, ces dernières devraient immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à leurs frais ;
- Qu'il résulte de l'état des privilèges et nantissemments des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER, délivré par le greffe le 19-06-2020 que les sociétés ne sont grevées d'aucune inscription de privilèges ou nantissemments sur leur fonds de commerce ;

(Annexe - PVPN des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER)

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;



- Que les chiffres d'affaires et résultats nets après IS de la société 2 S BIO sont les suivants :

. Exercice clos le 31-12-2018 (1^{er} exercice)

Chiffre d'affaires = néant

Résultat net = - 24 608 euros

. Exercice clos le 31-12-2019

Chiffre d'affaires = 3 000 euros

Résultat net = - 204 euros

- Que les chiffres d'affaires et résultats nets après IS de la société 2 S IMMOBILIER sont les suivants :

. Exercice clos le 31-12-2019 (1^{er} exercice)

Chiffre d'affaires = 6 000 euros

Résultat net = - 261 euros

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER s'obligent à remettre et à livrer à la société 2 S INNOVATIONS, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

SIXIEME PARTIE

DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Dispositions générales

Les représentants des trois sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

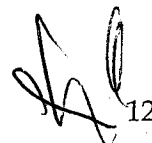
II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre trois personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la Loi.



12



B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la **fusion prend effet le 1^{er} Janvier 2020**. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation des sociétés absorbées seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, représentants de la société absorbante et des sociétés absorbées, rappellent que la société absorbante détient l'intégralité du capital de chaque société absorbée et que la présente fusion constitue une opération de restructuration interne.

Conformément au règlement CNC 2004-01 précité, les apports seront transcrits dans les écritures de la société absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes des sociétés 2 S BIO et 2 S IMMOBILIER, arrêtés au 31-12-2019.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts et s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions de ce texte.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31-12-2019 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé des sociétés absorbées, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables des sociétés absorbées en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures des sociétés absorbées.

En conséquence, la société 2 S INNOVATIONS s'engage notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez les sociétés absorbées ;
- à se substituer aux sociétés absorbées pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de ces dernières (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures des sociétés absorbées (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;
- à conserver les titres de participation que les sociétés absorbées auraient acquis depuis moins de 2 ans et pour lesquels elles auraient opté pour le régime prévu à l'article 145 du CGI ;



- à reprendre, afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont ont pu bénéficier les sociétés absorbées et conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par les sociétés absorbées à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant du régime propre aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.

La société absorbante s'engage à réintégrer, s'il en existe, la fraction des subventions d'investissement restant à imposer chez les sociétés absorbées.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

Sont apportés à la valeur nette comptable différente de leur valeur réelle, les biens suivants dont la valeur respective est déterminée comme suit :

Décomposition des éléments d'actifs apportés par la société 2 S BIO :

A) Actif apporté	VALEUR D'ORIGINE	Amortissements et dépréciations	VALEUR NETTE COMPTABLE
1. Actif immobilisé :	/		/
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	/		/
2. Actif circulant :			
. Créances clients et comptes rattachés	3 600		3 600
. TVA déductible	80		80
. TVA achats en franchise	502		502
. Débiteurs ou créditeurs divers	1 098		1 098
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 280		5 280
TOTAL ACTIF APORTE	5 280		5 280

Décomposition des éléments d'actifs apportés par la société 2 S IMMOBILIER :

A) Actif apporté	VALEUR D'ORIGINE	Amortissements et dépréciations	VALEUR NETTE COMPTABLE
1. Actif immobilisé :	/		/
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	/		/
2. Actif circulant :			
. Créances clients et comptes rattachés	7 200		7 200
. TVA déductible	80		80
. TVA achats en franchise	1 020		1 020
. Disponibilités	13 120		13 120
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 420		21 420
TOTAL ACTIF APORTE	21 420		21 420

Handwritten signature and initials
14

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignées constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne des sociétés absorbées et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé aux sociétés absorbées si elles avaient continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne des sociétés absorbées et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant en deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par les sociétés absorbées si elles avaient réalisé l'opération.

SEPTIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

A/ La société 2 S INNOVATIONS remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

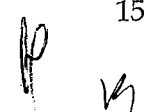
Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Chaque représentant des sociétés absorbées déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit des sociétés absorbées pour quelque cause que ce soit.



III - Remise de titres

Il sera remis à la société 2 S INNOVATIONS lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs des sociétés absorbées, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société 2 S INNOVATIONS.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges respectifs.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à ST ETIENNE (42),
L'an 2020, le 17 Septembre,
En 7 exemplaires

Pour la société 2 S INNOVATIONS :
La société 2 S PARTNERS : Présidente
Représentée par M. Daniel BACHELLERIE

Pour la société 2 S BIO
M. Thomas SCHMIDER : Président

Pour la société 2 S IMMOBILIER :
La société 2 S PARTNERS : Présidente
Représentée par M. Patrick SANTONI

Bilan 2 S BIO

B

R B

-2S Bio-



SAS 2S BIO

6 Rue Jacqueline Auriol

42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS

[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

BILAN ACTIF

	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	31/12/18
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	3 600.00		3 600.00
Autres créances (3)	1 680.49		1 680.49
Capital souscrit - appelé non versé			4 677.23
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités			521 033.79
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 280.49		5 280.49
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	5 280.49		5 280.49

(1) Dont droit au bail

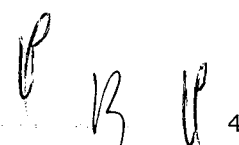
(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

PASSIF

	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1.00)	1.00	500 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-24 607.55	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-204.38	-24 607.55
SITUATION NETTE	-24 810.93	475 392.45
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-24 810.93	475 392.45
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	29 000.00	50 000.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	491.42	318.57
Dettes fiscales et sociales	600.00	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	30 091.42	50 318.57
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	5 280.49	525 711.02
(1) Dont à plus d'un an	30 091.42	
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

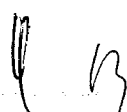
	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 14/12/17 Au 31/12/18	Variation en valeur en %	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)	3 000.00		3 000.00	
Montant net du chiffre d'affaires	3 000.00		3 000.00	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	3 000.00		3 000.00	
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 204.38	24 438.55	-21 234.17	-86.89
Impôts, taxes et versements assimilés		169.00	-169.00	-100.00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	3 204.38	24 607.55	-21 403.17	-86.98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-204.38	-24 607.55	24 403.17	-99.17
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-204.38	-24 607.55	24 403.17	-99.17
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	3 000.00		3 000.00	
TOTAL DES CHARGES	3 204.38	24 607.55	-21 403.17	-86.98
Bénéfice ou Perte	-204.38	-24 607.55	24 403.17	-99.17

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Dont produits concernant les entités liées
 (4) Dont Intérêts concernant les entités liées

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 14/12/17 Au 31/12/18	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 000	100.00		100.00	3 000	
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	3 000	100.00			3 000	
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 000	100.00			3 000	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 000	100.00			3 000	
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	3 000	100.00			3 000	
MARGE BRUTE TOTALE	3 000	100.00			3 000	
- Autres achats						
- Charges externes	3 204	106.81	24 439		-21 234	-86.89
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-204	-6.81	-24 439		24 234	-99.16
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés			169		-169	-100.00
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total			-169		169	-100.00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-204	-6.81	-24 608		24 403	-99.17
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations						
- Autres charges d'exploitation						
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-204	-6.81	-24 608		24 403	-99.17
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Total						
RÉSULTAT COURANT	-204	-6.81	-24 608		24 403	-99.17
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-204	-6.81	-24 608		24 403	-99.17

(1) dont produits cessions éléments cédés
 (2) dont valeurs comptables éléments cédés

DETAIL DES COMPTES

[Handwritten signature]

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	3 600.00		3 600.00	
4181000000 FACTURES NON PARVENUES	3 600.00		3 600.00	
Autres (3)	1 680.49	4 677.23	-2 996.74	-64.07
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	80.00		80.00	
4456670000 TVA ACHATS EN FRANCHISE	501.92	4 677.23	-4 175.31	-89.27
4670000000 DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS	1 098.57		1 098.57	
Disponibilités		521 033.79	-521 033.79	-100.00
5120000000 BANQUE		6 613.79	-6 613.79	-100.00
5121000000 ORGANISMES BANCAIRE		514 420.00	-514 420.00	-100.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 280.49	525 711.02	-520 430.53	-99.00
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	5 280.49	525 711.02	-520 430.53	-99.00

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	31/12/19	31/12/18	en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1.00)	1.00	500 000.00	-499 999.00	-100.00
1013000000 K SOUSCRIT, APPELE, VERSE	1.00	500 000.00	-499 999.00	-100.00
Réserves				
Report à nouveau	-24 607.55		-24 607.55	
1190000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT	-24 607.55		-24 607.55	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-204.38	-24 607.55	24 403.17	99.17
SITUATION NETTE	-24 810.93	475 392.45	-500 203.38	-105.22
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-24 810.93	475 392.45	-500 203.38	-105.22
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	29 000.00	50 000.00	-21 000.00	-42.00
4551000000 ASSOCIES. COMPTE COURANT	2 900.00	5 000.00	-2 100.00	-42.00
4551010000 COMPTE COURANT - D. BACHELLERI	4 350.00	7 500.00	-3 150.00	-42.00
4551020000 COMPTE COURANT - F. CLERC	1 450.00	2 500.00	-1 050.00	-42.00
4551030000 COMPTE COURANT - LP24	2 900.00	5 000.00	-2 100.00	-42.00
4551040000 COMPTE COURANT - D. ORIOL	2 900.00	5 000.00	-2 100.00	-42.00
4551050000 COMPTE COURANT - O. PERRIN	2 900.00	5 000.00	-2 100.00	-42.00
4551060000 COMPTE COURANT - P. SANTONI	5 800.00	10 000.00	-4 200.00	-42.00
4551070000 COMPTE COURANT - TS EVENTS	5 800.00	10 000.00	-4 200.00	-42.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	491.42	318.57	172.85	54.26
4010000000 FOURNISSEURS CENTRALISATEURS	11.42	318.57	-307.15	-96.42
4081000000 FOURN.FACT.NON PARV.	480.00		480.00	
Dettes fiscales et sociales	600.00		600.00	
4458710000 TVA / FACT A ETABLIR TX 5.5 %	600.00		600.00	
TOTAL DETTES	30 091.42	50 318.57	-20 227.15	-40.20
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	5 280.49	525 711.02	-520 430.53	-99.00

(1) Dont à moins d'un an

30 091.42

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 14/12/17 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	3 000.00	100.00			3 000.00	
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	3 000.00	100.00			3 000.00	
Montant net du chiffre d'affaires	3 000.00	100.00			3 000.00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 000.00	100.00			3 000.00	
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	3 204.38	106.81	24 438.55		-21 234.17	-86.89
622600000 HONORAIRES	2 191.42	73.05	22 750.00		-20 558.58	-90.37
622700000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	500.52	16.68	582.57		-82.05	-14.08
623000000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB	442.44	14.75	346.18		96.26	27.81
627000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	70.00	2.33	759.80		-689.80	-90.79
Impôts, taxes et versements assimilés			169.00		-169.00	-100.00
635130000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX			169.00		-169.00	-100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 204.38	106.81	24 607.55		-21 403.17	-86.98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	99.17
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	99.17
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
TOTAL DES PRODUITS	3 000.00	100.00			3 000.00	
TOTAL DES CHARGES	3 204.38	106.81	24 607.55		-21 403.17	-86.98
Bénéfice ou Perte	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	99.17

S.I.G DÉTAILLÉS

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 14/12/17 Au 31/12/18	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 000.00	100		100	3 000.00	
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	3 000.00	100.00			3 000.00	
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICES	3 000.00	100.00			3 000.00	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 000.00	100.00			3 000.00	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 000.00	100.00			3 000.00	
MARGE DE PRODUCTION	3 000.00	100.00			3 000.00	
MARGE BRUTE TOTALE	3 000.00	100.00			3 000.00	
- Charges externes	3 204.38	106.81	24 438.55		-21 234.17	-86.89
6226000000 HONORAIRES	2 191.42	73.05	22 750.00		-20 558.58	-90.37
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	500.52	16.68	582.57		-82.05	-14.08
6230000000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PU	442.44	14.75	346.18		96.26	27.81
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	70.00	2.33	759.80		-689.80	-90.79
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-204.38	-6.81	-24 438.55		24 234.17	-99.16
- Impôts, taxes et versements assimilés			169.00		-169.00	-100.00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX			169.00		-169.00	-100.00
Total			-169.00		169.00	-100.00
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	-99.17
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	-99.17
RÉSULTAT COURANT	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	-99.17
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-204.38	-6.81	-24 607.55		24 403.17	-99.17

(1) dont produits cessions éléments cédés
 (2) dont valeurs comptables éléments cédés

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte résultat	5
Compte résultat (suite)	6
DETAIL DES COMPTES	7
Bilan Actif Détaillé	8
Bilan Passif Détaillé	9
Compte résultat détaillé	10
S.I.G. détaillés	11

[Handwritten mark]

[Handwritten marks]

Bilan 2 S IMMOBILIER

skp
p
h



SAS 2S IMMOBILIER

6 Rue Jacqueline Auriol

42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS

10
3/8

BILAN ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	31/12/18
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	7 200.00		7 200.00
Autres créances (3)	1 099.99		1 099.99
Capital souscrit - appelé non versé			717.21
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	13 120.19		13 120.19
Charges constatées d'avance (3)			175 506.85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 420.18		21 420.18
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	21 420.18		21 420.18
			176 224.06

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

PASSIF

	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1.00)	1.00	100 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-260.82	-3 775.94
SITUATION NETTE	-259.82	96 224.06
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-259.82	96 224.06
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 000.00	80 000.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	480.00	
Dettes fiscales et sociales	1 200.00	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	21 680.00	80 000.00
Écart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	21 420.18	176 224.06

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

21 680.00

10
27
13
4

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/19	Du 01/01/18	Variation	
	Au 31/12/19	Au 31/12/18	en valeur	en %
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)	6 000.00		6 000.00	
Montant net du chiffre d'affaires	6 000.00		6 000.00	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	6 000.00		6 000.00	
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	6 260.82	3 775.94	2 484.88	65.81
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	6 260.82	3 775.94	2 484.88	65.81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-260.82	-3 775.94	3 515.12	-93.09
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-260.82	-3 775.94	3 515.12	-93.09
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	6 000.00		6 000.00	
TOTAL DES CHARGES	6 260.82	3 775.94	2 484.88	65.81
Bénéfice ou Perte	-260.82	-3 775.94	3 515.12	-93.09

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 000	100.00		100.00	6 000	
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	6 000	100.00			6 000	
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 000	100.00			6 000	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	6 000	100.00			6 000	
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	6 000	100.00			6 000	
MARGE BRUTE TOTALE	6 000	100.00			6 000	
- Autres achats						
- Charges externes	6 261	104.35	3 776		2 485	65.81
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-261	-4.35	-3 776		3 515	-93.09
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-261	-4.35	-3 776		3 515	-93.09
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations						
- Autres charges d'exploitation						
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-261	-4.35	-3 776		3 515	-93.09
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Total						
RÉSULTAT COURANT	-261	-4.35	-3 776		3 515	-93.09
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-261	-4.35	-3 776		3 515	-93.09

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

DETAIL DES COMPTES

[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/19	31/12/18	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	7 200.00		7 200.00	
4181000000 FACTURES NON PARVENUES	7 200.00		7 200.00	
Autres (3)	1 099.99	717.21	382.78	53.37
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	80.00		80.00	
4456670000 TVA ACHATS EN FRANCHISE	1 019.99	717.21	302.78	42.22
Disponibilités	13 120.19	175 506.85	-162 386.66	-92.52
5120000000 BANQUE	13 120.19	175 506.85	-162 386.66	-92.52
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 420.18	176 224.06	-154 803.88	-87.84
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	21 420.18	176 224.06	-154 803.88	-87.84

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	31/12/19	31/12/18	en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1.00)	1.00	100 000.00	-99 999.00	-100.00
1012000000 K SOUSCRIT, APPELE, NON VERSE		100 000.00	-100 000.00	-100.00
1013000000 K SOUSCRIT, APPELE, VERSE	1.00		1.00	
Réserves				
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-260.82	-3 775.94	3 515.12	93.09
SITUATION NETTE	-259.82	96 224.06	-96 483.88	-100.27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-259.82	96 224.06	-96 483.88	-100.27
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 000.00	80 000.00	-60 000.00	-75.00
4551000000 ASSOCIES. COMPTE COURANT	2 000.00	2 000.00		
4551010000 COMPTE COURANT - D. BACHELLERI	3 000.00	3 000.00		
4551020000 COMPTE COURANT - F. CLERC	1 000.00	1 000.00		
4551030000 COMPTE COURANT - DCS	2 000.00	2 000.00		
4551040000 COMPTE COURANT - LP24	2 000.00	2 000.00		
4551050000 COMPTE COURANT - O. PERRIN	2 000.00	2 000.00		
4551060000 COMPTE COURANT - SANTONI HOLDI	4 000.00	4 000.00		
4551070000 COMPTE COURANT - TS EVENTS	4 000.00	4 000.00		
4551080000 COMPTE COURANT - SHMIDER		60 000.00	-60 000.00	-100.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480.00		480.00	
4081000000 FOURN.FACT.NON PARV.	480.00		480.00	
Dettes fiscales et sociales	1 200.00		1 200.00	
4458710000 TVA / FACT A ETABLIR TX 5.5 %	1 200.00		1 200.00	
TOTAL DETTES	21 680.00	80 000.00	-58 320.00	-72.90
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	21 420.18	176 224.06	-154 803.88	-87.84
(1) Dont à moins d'un an	21 680.00			

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	6 000.00	100.00			6 000.00	
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICES	6 000.00	100.00			6 000.00	
Montant net du chiffre d'affaires	6 000.00	100.00			6 000.00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 000.00	100.00			6 000.00	
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	6 260.82	104.35	3 775.94		2 484.88	65.81
6226000000 HONORAIRES	4 750.00	79.17	3 150.00		1 600.00	50.79
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	604.52	10.08	233.30		371.22	159.12
6230000000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB	429.96	7.17	269.06		160.90	59.80
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	475.16	7.92	122.40		352.76	288.20
6272000000 COMM.FRAIS S/EMISSION EMPRUNT	1.18	0.02	1.18			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 260.82	104.35	3 775.94		2 484.88	65.81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	93.09
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	93.09
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
TOTAL DES PRODUITS	6 000.00	100.00			6 000.00	
TOTAL DES CHARGES	6 260.82	104.35	3 775.94		2 484.88	65.81
Bénéfice ou Perte	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	93.09

SAS 2S IMMOBILIER

S.I.G DÉTAILLÉS

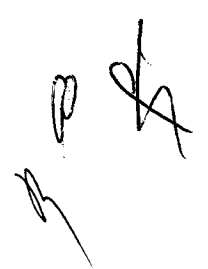
	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 000.00	100		100	6 000.00	
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	6 000.00	100.00			6 000.00	
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	6 000.00	100.00			6 000.00	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 000.00	100.00			6 000.00	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	6 000.00	100.00			6 000.00	
MARGE DE PRODUCTION	6 000.00	100.00			6 000.00	
MARGE BRUTE TOTALE	6 000.00	100.00			6 000.00	
- Charges externes	6 260.82	104.35	3 775.94		2 484.88	65.81
622600000 HONORAIRES	4 750.00	79.17	3 150.00		1 600.00	50.79
622700000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	604.52	10.08	233.30		371.22	159.12
623000000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PU	429.96	7.17	269.06		160.90	59.80
627000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	475.16	7.92	122.40		352.76	288.20
627200000 COMM.FRAIS S/EMISSION EMPR	1.18	0.02	1.18			
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	-93.09
Total						
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	-93.09
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	-93.09
RÉSULTAT COURANT	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	-93.09
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-260.82	-4.35	-3 775.94		3 515.12	-93.09

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte résultat	5
Compte résultat (suite)	6
DETAIL DES COMPTES	7
Bilan Actif Détaillé	8
Bilan Passif Détaillé	9
Compte résultat détaillé	10
S.I.G. détaillés	11



Bilan 2 S INNOVATIONS

[Handwritten signature]

[Handwritten initials]



- 2S INNOVATIONS



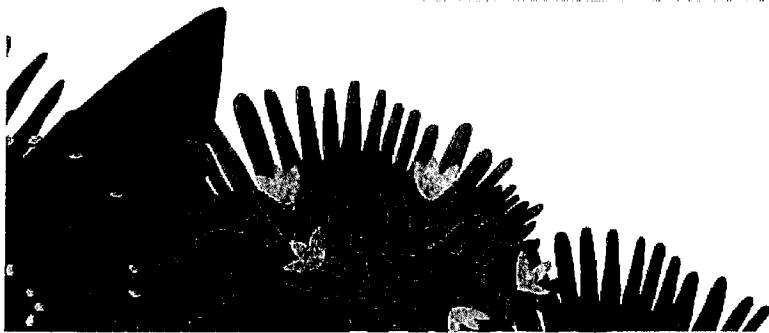
SAS 2S INNOVATION

6 ue Jacqueline Auriol

42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019



COMPTES ANNUELS

[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

BILAN ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	31/12/18
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations	150 000.00		113 400.00
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	150 000.00		113 400.00
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)			
Autres créances (3)	1 356.11		3 440.31
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	9 414.90		229.94
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 771.01		3 670.25
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écart de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	160 771.01		117 070.25

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 135 000.00)	135 000.00	135 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-17 929.75	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	35 860.46	-17 929.75
SITUATION NETTE	152 930.71	117 070.25
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	152 930.71	117 070.25
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 141.73	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	1 698.57	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	7 840.30	
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	160 771.01	117 070.25
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	7 840.30	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 28/03/17 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	7 309.78	17 760.75	-10 450.97	-58.84
Impôts, taxes et versements assimilés		169.00	-169.00	-100.00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	7 309.78	17 929.75	-10 619.97	-59.23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 309.78	-17 929.75	10 619.97	-59.23
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-7 309.78	-17 929.75	10 619.97	-59.23
Produits exceptionnels	156 570.24		156 570.24	
Charges exceptionnelles	113 400.00		113 400.00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	43 170.24		43 170.24	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	156 570.24		156 570.24	
TOTAL DES CHARGES	120 709.78	17 929.75	102 780.03	573.24
Bénéfice ou Perte	35 860.46	-17 929.75	53 790.21	-300.01

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 28/03/17 Au 31/12/18	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100.00		100.00		
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)						
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ						
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION						
MARGE BRUTE TOTALE						
- Autres achats						
- Charges externes	7 310		17 761		-10 451	-58.84
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-7 310		-17 761		10 451	-58.84
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés			169		-169	-100.00
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total			-169		169	-100.00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-7 310		-17 930		10 620	-59.23
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations						
- Autres charges d'exploitation						
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 310		-17 930		10 620	-59.23
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Total						
RÉSULTAT COURANT	-7 310		-17 930		10 620	-59.23
+ Produits exceptionnels (1)	156 570				156 570	
- Charges exceptionnelles (2)	113 400				113 400	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total	43 170				43 170	
RÉSULTAT EXERCICE	35 860		-17 930		53 790	-300.01
(1) dont produits cessions éléments cédés	156 570				156 570	
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	113 400				113 400	





DETAIL DES COMPTES

Handwritten initials/signature

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/19	31/12/18	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations	150 000.00	113 400.00	36 600.00	32.28
<i>2610000000 TITRES DE PARTICIPATION</i>	150 000.00	113 400.00	36 600.00	32.28
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	150 000.00	113 400.00	36 600.00	32.28
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	1 356.11	3 440.31	-2 084.20	-60.58
<i>4456670000 TVA ACHATS EN FRANCHISE</i>	976.11	3 440.31	-2 464.20	-71.63
<i>4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES</i>	380.00		380.00	
Disponibilités	9 414.90	229.94	9 184.96	
<i>5120000000 BANQUE</i>	9 414.90	229.94	9 184.96	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 771.01	3 670.25	7 100.76	193.47
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	160 771.01	117 070.25	43 700.76	37.33

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 135 000.00)	135 000.00	135 000.00		
1013000000 K SOUSCRIT, APPELE, VERSE	135 000.00	135 000.00		
Réserves				
Report à nouveau	-17 929.75		-17 929.75	
1190000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT	-17 929.75		-17 929.75	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	35 860.46	-17 929.75	53 790.21	300.01
SITUATION NETTE	152 930.71	117 070.25	35 860.46	30.63
TOTAL CAPITAUX PROPRES	152 930.71	117 070.25	35 860.46	30.63
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 141.73		6 141.73	
4010000000 FOURNISSEURS CENTRALISATEURS	3 861.73		3 861.73	
4081000000 FOURN.FACT.NON PARV.	2 280.00		2 280.00	
Autres dettes	1 698.57		1 698.57	
4670000000 DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS	1 698.57		1 698.57	
TOTAL DETTES	7 840.30		7 840.30	
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	160 771.01	117 070.25	43 700.76	37.33

(1) Dont à moins d'un an

7 840.30

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 28/03/17 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Montant net du chiffre d'affaires						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	7 309.78		17 760.75		-10 450.97	-58.84
6226000000 HONORAIRES	6 784.20		16 779.90		-9 995.70	-59.57
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX			167.00		-167.00	-100.00
6231000000 ANNONCES & INSERTIONS	195.73		384.57		-188.84	-49.10
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	329.85		285.60		44.25	15.49
6272000000 COMM.FRAIS S/EMISSION EMPRUNT			143.68		-143.68	-100.00
Impôts, taxes et versements assimilés			169.00		-169.00	-100.00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX			169.00		-169.00	-100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 309.78		17 929.75		-10 619.97	-59.23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 309.78		-17 929.75		10 619.97	59.23
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	-7 309.78		-17 929.75		10 619.97	59.23
Produits exceptionnels						
Sur opérations en capital	156 570.24				156 570.24	
7750000000 PROD CESSION ELEMENTS ACTIF	156 570.24				156 570.24	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 570.24				156 570.24	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations en capital	113 400.00				113 400.00	
6756000000 VNC IMMOS FINANCIERES CEDEES	113 400.00				113 400.00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 400.00				113 400.00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	43 170.24				43 170.24	
TOTAL DES PRODUITS	156 570.24				156 570.24	
TOTAL DES CHARGES	120 709.78		17 929.75		102 780.03	573.24
Bénéfice ou Perte	35 860.46		-17 929.75		53 790.21	300.01

S.I.G DÉTAILLÉS

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 28/03/17 Au 31/12/18	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100		100		
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ						
MARGE DE PRODUCTION						
MARGE BRUTE TOTALE						
- Charges externes	7 309.78		17 760.75		-10 450.97	-58.84
6226000000 HONORAIRES	6 784.20		16 779.90		-9 995.70	-59.57
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX			167.00		-167.00	-100.00
6231000000 ANNONCES & INSERTIONS	195.73		384.57		-188.84	-49.10
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	329.85		285.60		44.25	15.49
6272000000 COMM.FRAIS S/EMISSION EMPR			143.68		-143.68	-100.00
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-7 309.78		-17 760.75		10 450.97	-58.84
- Impôts, taxes et versements assimilés			169.00		-169.00	-100.00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX			169.00		-169.00	-100.00
Total			-169.00		169.00	-100.00
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-7 309.78		-17 929.75		10 619.97	-59.23
Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 309.78		-17 929.75		10 619.97	-59.23
RÉSULTAT COURANT	-7 309.78		-17 929.75		10 619.97	-59.23
+ Produits exceptionnels (1)	156 570.24				156 570.24	
7750000000 PROD CESSION ELEMENTS ACTIF	156 570.24				156 570.24	
- Charges exceptionnelles (2)	113 400.00				113 400.00	
6756000000 VNC IMMOS FINANCIERES CEDE	113 400.00				113 400.00	
Total	43 170.24				43 170.24	
RÉSULTAT EXERCICE	35 860.46		-17 929.75		53 790.21	-300.01
(1) dont produits cessions éléments cédés	156 570.24				156 570.24	
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	113 400.00				113 400.00	

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte résultat	5
Compte résultat (suite)	6
DETAIL DES COMPTES	7
Bilan Actif Détaillé	8
Bilan Passif Détaillé	9
Compte résultat détaillé	10
S.I.G. détaillés	11

Etat PVPN 2 S BIO

Handwritten signature or initials in the bottom right corner.

.....SAINT-ETIENNE

Etat d'inscription du chef de

2 S BIO - 834 019 861
Société par actions simplifiée
parc Des Murons 6 rue Jacqueline Auriol 42160 Andrezieux-
bouthéon - FRANCE

Arrêté à la date du 19/06/2020

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS - WARRANTS PETROLIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (Loi du 12 septembre 1940) - warrants hôteliers (Articles L. 523-1 et suivants et R. 523-1 du code de commerce) - warrants pétroliers (Articles L. 524-1 et suivants et R. 524-1 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

.....SAINT-ETIENNE

Etat d'inscription du chef de

2 S BIO - 834 019 861
Société par actions simplifiée
parc Des Murons 6 rue Jacqueline Auriol 42160 Andrezieux-
bouthéon - FRANCE

Arrêté à la date du 19/06/2020

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

Le greffier



[Handwritten signature]

Etat PVPN 2 S IMMOBILIER

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

.....SAINT-ETIENNE

Etat d'inscription du chef de

2 S IMMOBILIER - 835 380 536

Société par actions simplifiée

Parc des Murons 6 rue Jacqueline Auriol 42160 Andrezieux-bouthéon - FRANCE

Arrêté à la date du 19/06/2020

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS - WARRANTS PETROLIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (Loi du 12 septembre 1940) - warrants hoteliers (Articles L. 523-1 et suivants et R. 523-1 du code de commerce) - warrants pétroliers (Articles L. 524-1 et suivants et R. 524-1 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

.....SAINT-ETIENNE

Etat d'inscription du chef de

2 S IMMOBILIER - 835 380 536

Société par actions simplifiée

Parc des Murons 6 rue Jacqueline Auriol 42160 Andrezieux-
bouthéon - FRANCE**Arrêté à la date du 19/06/2020**

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

Le greffier

